

**BUREAU**  
du lundi 29 novembre 2021

**COMPTE RENDU**

**Sous la présidence de Monsieur Jean-François DEBAT, Président de la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse.**

**Présents** : Jean-François DEBAT, Bernard BIENVENU, Monique WIEL, Michel FONTAINE, Guillaume FAUVET, Isabelle MAISTRE, Walter MARTIN, Virginie GRIGNOLA-BERNARD, Eric THOMAS, Jean-Yves FLOCHON, Valérie GUYON, Aimé NICOLIER, Sylviane CHENE, Jean-Pierre ROCHE, Emmanuelle MERLE, Claudie SAINT-ANDRE, Yves CRISTIN, Thierry MOIROUX, Thierry PALLEGOIX, Jean-Luc ROUX, André TONNELIER, Bruno RAFFIN, Michel LEMAIRE

**Excusés** : Jonathan GINDRE, Sébastien GOBERT, Jean-Marc THEVENET

**Secrétaire de Séance** : Virginie GRIGNOLA-BERNARD

\*\*\*\*\*

**Par convocation en date du 22 novembre 2021, l'ordre du jour est le suivant :**

**DECISIONS DE GESTION\* :**

**Solidarité, social, insertion, petite enfance, jeunesse**

1 - Aides au fonctionnement sur les données 2020 des centres de loisirs associatifs et aux communes sièges de ceux-ci : centre de loisirs Mille et Un Loisirs à Attignat (01340)

**DECISIONS D'ORIENTATION :**

- Examen de la note de synthèse du Conseil Communautaire du 13 décembre (suite)
- Centre Culturel Louis Jannel
- Modification du Document d'Aménagement Artisanal et Commercial
- Stratégie foncière

\*\*\*\*\*

**Délibération DB-2021-253 - Aides au fonctionnement sur les données 2020 des centres de loisirs associatifs et aux communes sièges de ceux-ci : centre de loisirs Mille et Un Loisirs à Attignat (01340)**

L'ex-Communauté de Communes de Montrevel-en-Bresse allouait annuellement depuis 2012 des aides au fonctionnement au profit des associations gestionnaires de centres de loisirs ainsi qu'aux communes-sièges de ceux-ci.

Il est rappelé la délibération du 29 novembre 2016 définissant l'intérêt communautaire dont les aides financières accordées aux 4 centres de loisirs associatifs et aux communes-sièges, à savoir :

- Attignat
- Confrançon
- Foissiat
- Saint-Didier-d'Aussiat

au titre de la compétence « création et gestion à Montrevel-en-Bresse d'un espace d'accueil et d'animation pour les jeunes ».

L'objectif était d'éviter les distorsions entre l'offre de services du centre de loisirs communautaire à Montrevel en Bresse et les autres centres de loisirs associatifs du territoire.

Les centres de loisirs concernés sont les suivants :

- Association « Sucre d'Orge » à Foissiat ;
- Association « Copain-Copine » à Confrançon ;
- Association « Les P'tits Loups » à Saint-Didier-d'Aussiat ;
- Centre de Loisirs « Mille et un Loisirs » à Attignat géré par l'association sportive d'Attignat section Football.

**CONSIDERANT** que la délibération du 29 novembre 2016 de l'ex-Communauté de Communes de Montrevel-en-Bresse reconnaît d'intérêt communautaire le centre de loisirs d'Attignat et la commune-siège d'Attignat ;

**CONSIDERANT** que l'aide au fonctionnement des centres de loisirs associatifs correspond à 20 % de la masse salariale (exercice antérieur) liées aux activités extrascolaires et mercredis ;

**CONSIDERANT** que l'aide au fonctionnement pour les communes-sièges de centre de loisirs associatif correspond à 0.50 € par acte ouvrant droit à la Prestation de Service de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) de l'exercice précédent, dans le domaine exclusif des activités extrascolaires et mercredis ;

**CONSIDERANT** que les associations complètent chaque année un tableau indiquant le nombre d'actes et la masse salariale, conformément aux déclarations transmises à la CAF de l'Ain ;

**CONSIDERANT** que le nombre d'actes pris en compte est le « *nombre d'actes ouvrant droit dans la limite du nombre d'actes théoriques annuels* » (heures déclarées à la CAF pour le calcul de la PSO) ;

**CONSIDERANT** qu'il convient d'établir, au vu des critères cités ci-dessus, le montant des aides au fonctionnement à verser en 2021 aux centres de loisirs associatifs et aux communes-sièges concernés, d'après les données de l'activité 2020 ;

**Il est demandé au Bureau, dans le cadre des attributions déléguées par le Conseil de Communauté, de bien vouloir :**

**ATTRIBUER l'aide au fonctionnement pour l'année 2020 au centre de loisirs associatif « Mille et Un Loisirs » à Attignat, pour le montant indiqué dans le tableau ci-dessous ;**

**ATTRIBUER l'aide à la commune-siège de celui-ci pour le montant indiqués dans le tableau ci-dessous :**

|   |   |
|---|---|
| Critères pour aide au fonctionnement des centres de loisirs associatifs                           | Centre de loisirs extrascolaire "Mille et Un Loisirs " à Attignat |
| Masse salariale année 2020 liées aux activités extrascolaires                                     | 16 094,99 €   |
| <b>20% de la masse salariale</b>  | <b>3 219,00 €</b>   |
| <b>Montant à verser</b>   | <b>3 219 €</b>  |
| <b>Critères pour aide au fonctionnement des communes sièges d'un centre de loisirs associatif</b> | <b>Commune d'ATTIGNAT</b>   |
| Nombre d'actes ouvrants droits à la Prestation de Service de la CAF, temps extrascolaires         | 13 651,00   |
| Participation financière unitaire à 0,50 €  | 6 825,50 €  |
| <b>Montant à verser</b>   | <b>6826 €</b>   |

**AUTORISER Monsieur le Président, ou ses représentants ayant reçu délégation, à signer tous documents permettant la bonne exécution de la présente délibération.**

**APRES EN AVOIR DELIBERE,  
LE BUREAU, à l'unanimité,**

**ATTRIBUER l'aide au fonctionnement pour l'année 2020 au centre de loisirs associatif « Mille et Un Loisirs » à Attignat, pour le montant indiqué dans le tableau ci-dessous ;**

**ATTRIBUER l'aide à la commune-siège de celui-ci pour le montant indiqués dans le tableau ci-dessous :**

|   |   |
|---|---|
| Critères pour aide au fonctionnement des centres de loisirs associatifs                           | Centre de loisirs extrascolaire "Mille et Un Loisirs " à Attignat |
| Masse salariale année 2020 liées aux activités extrascolaires                                     | 16 094,99 €   |
| <b>20% de la masse salariale</b>  | <b>3 219,00 €</b>   |
| <b>Montant à verser</b>   | <b>3 219 €</b>  |
| <b>Critères pour aide au fonctionnement des communes sièges d'un centre de loisirs associatif</b> | <b>Commune d'ATTIGNAT</b>   |
| Nombre d'actes ouvrants droits à la Prestation de Service de la CAF, temps extrascolaires         | 13 651,00   |
| Participation financière unitaire à 0,50 €  | 6 825,50 €  |
| <b>Montant à verser</b>   | <b>6826 €</b>   |

**AUTORISER Monsieur le Président, ou ses représentants ayant reçu délégation, à signer tous documents permettant la bonne exécution de la présente délibération.**

\*\*\*\*\*

---

**La séance est levée à 18 h 25.  
Prochaine réunion du Bureau :  
Lundi 6 décembre 2021 à 16 h 30 en visioconférence**

**Fait à Bourg-en-Bresse, le 30 novembre 2021.**